

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 4 septembre 2018
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 5
Absents : 0
Votants : 5
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

DELIBERATION N° 2018-39(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 13 septembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Attribution de marchés publics

Le Président expose :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 septembre 2018 pour rendre un avis sur l'appel d'offre ouvert dont le montant prévisionnel est supérieur à 209 000.00 € HT.

- **Appel d'offre ouvert relatif à la fourniture de service de communications électroniques pour le SDIS des Alpes de Haute-Provence divisé en 3 lots – marché à bons de commande sans minimum ni maximum de deux ans renouvelable 2 fois 1 an pour une durée totale de 4 ans**

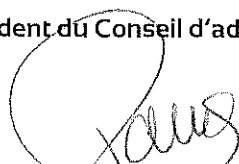
Les 3 lots peuvent être attribués à l'issue de cette procédure :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1 – Téléphonie fixe et accès Internet ADSL	Orange SA 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris	54 193,31€ Soit 216 773,24€ pour 4 ans
Lot 2 – Téléphonie mobile	Orange SA 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris	19 625,84€ Soit 78 503,36€ pour 4 ans
Lot 3 – Liaisons VPN/IP et Accès Internet symétriques	Adista 9 rue Blaise Pascal 54320 Maxeville	63 874,56€ Soit 255 498,24€ pour 4 ans

Il est demandé au bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à attribuer et signer l'ensemble des documents afférents à ces marchés.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN